

AB FINANCEMENT
Société par actions simplifiée
au capital de 3.626.942 euros
Siège social : 102, avenue des Logissons
13770 Venelles
830 605 176 R.C.S. Aix-en-Provence

(ci-après la « **Société** »)

**PROJET DE DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
SÉANCE DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 29 JUIN 2026**

TROISIÈME DÉCISION

Affectation du résultat

Connaissance prise du rapport de gestion du président, du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025,

l'associé unique,

- (i) **décide** d'affecter le résultat net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2025 se soldant par un bénéfice de 76.314 euros, en totalité au poste « *report à nouveau* », dont le solde débiteur est ainsi ramené de (271.383,48) euros à (195.069,48) euros ; et
- (ii) **constate**, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

— — —

Signé par procédé électronique le 29 juin 2026.

Certifié conforme,

Emmanuel Dufour

Pour la société Financière Marcel
Président
La société Imeije
représentée par monsieur Emmanuel Dufour

AB FINANCEMENT
Société par actions simplifiée
au capital de 3.626.942 euros
Siège social : 102, avenue des Logissons
13770 Venelles
830 605 176 R.C.S. Aix-en-Provence

(ci-après la « **Société** »)

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
PRISE PAR L'ASSOCIÉ UNIQUE
LE 29 JUIN 2026

TROISIÈME DÉCISION

Affectation du résultat

Connaissance prise du rapport de gestion du président, du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025,

l'associé unique,

- (i) **décide** d'affecter le résultat net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2025 se soldant par un bénéfice de 76.314 euros, en totalité au poste « *report à nouveau* », dont le solde débiteur est ainsi ramené de (271.383,48) euros à (195.069,48) euros ; et
- (ii) **constate**, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

— — —

Signé par procédé électronique le 29 juin 2026.

Certifié conforme,

Emmanuel Dufour

Pour la société Financière Marcel
Président
La société Imeije
représentée par monsieur Emmanuel Dufour

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)						
	Frais d'établissement (II)						
	Immobilisations incorporelles :						
	Frais de développement						
	Conces., brevets, licences, marques, procédés, solutions infor., droits et valeurs similaires						
	Fonds commercial						
	Autres immobilisations incorporelles						
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles :						
	Terrains						
	Constructions						
	Install. techniques, matériel et outillage indus.						
ACTIF CIRCULANT	Autres immobilisations corporelles	2 920	2 920				
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations financières (1) :						
	Participations	34 271 338	29 302 024	4 969 314	4 969 314		
	Créances rattachées à des participations						
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	130		130	130		
	Total de l'actif immobilisé (III)	34 274 387	29 304 944	4 969 443	4 969 443		
	Stocks et en-cours :						
	Matières premières et autres approvision.						
ACTIF CIRCULANT	En-cours de production						
	Produits finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (2) :						
	Créances Clients et Comptes rattachés	530 980		530 980	530 980		
	Autres créances	2 422 435		2 422 435	2 795 131	372 696	13.33
	Charges constatées d'avance						
	Capital souscrit appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement :						
	Actions propres						
	Autres titres						
ACTIF CIRCULANT	Instruments fi. à terme et jetons détenus						
	Disponibilités	28 077		28 077	3 910	24 167	618.14
	Total de l'actif circulant (IV)	2 981 491		2 981 491	3 330 020	348 529	10.47
	Frais d'émission des emprunts (V)						
	Primes de remboursement des emprunts (VI)						
	Écarts de conversion et diff. d'évaluation (VII)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI+VII)	37 255 878	29 304 944	7 950 935	8 299 463	348 529	4.20

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à moins d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2025 12		Exercice N-1 31/12/2024 12		Ecart N / N-1 Euros %	
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 3 626 942)	3 626 942		3 626 942			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	3 501 740		3 501 740			
	Ecarts de réévaluation						
	Ecarts d'équivalence						
	Réserves						
	Réserve légale						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau	271 383		258 459		12 925	5.00
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	76 314		12 925		89 239	690.44
	Subventions d'investissement						
	Provisions réglementées	271 338		271 338			
	Total des capitaux propres (I)	7 204 950		7 128 637		76 314	1.07
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées						
	Total autres fonds propres (I bis)						
PROVISIONS							
	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
	Total des provisions (II)						
DETTES (I)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit						
	Emprunts et dettes financières diverses	602 299		546 559		55 740	10.20
	Instruments financiers à terme						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	55 118		535 700		480 582	89.71
	Dettes fiscales et sociales	88 568		88 568			
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes						
	Produits constatés d'avance						
	Total des dettes (III)	745 984		1 170 827		424 842	36.29
	Ecarts de conversion passif (IV)						
	TOTAL GENERAL DU PASSIF (I+Ibis+II+III+IV)	7 950 935		8 299 463		348 529	4.20

(I) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services							
Montant net du chiffre d'affaires							
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions							
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions							
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles							
Autres produits							
Total des Produits d'exploitation (I)							
Charges d'exploitation							
Achats de marchandises							
Variation de stock							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock							
Autres achats et charges externes (1)			12 145	16 499	4 354	26.39	
Impôts, taxes et versements assimilés				1 012	1 012	100.00	
Salaires							
Cotisations sociales							
Dotations aux amortissements et aux dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements							
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées							
Autres charges							
Total des Charges d'exploitation (II)			12 145	15 487	3 342	21.58	
1 RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			12 145	15 487	3 342	21.58	
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun :							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
Produits financiers						
De participation (2)		0			0	
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)						
Autres intérêts et produits assimilés (2)	107 304		11 852		95 452	805.34
Reprises sur dépréciations et provisions						
Différences positives de change						
Produits des cessions d'immobilisations financières						
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie						
Total des produits financiers (V)	107 304		11 852		95 452	805.34
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées (3)	18 845		8 983		9 862	109.79
Différences négatives de change						
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées						
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie						
Total des charges financières (VI)	18 845		8 983		9 862	109.79
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)	88 459		2 870		85 589	NS
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	76 314		12 618		88 932	704.82
Produits exceptionnels (VII)						
Charges exceptionnelles (VIII)			307		307	100.00
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)			307		307	100.00
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)						
Total des produits (I+III+V+VII)	107 304		11 852		95 452	805.34
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	30 990		24 777		6 213	25.08
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	76 314		12 925		89 239	690.44

(2) Dont produits concernant les entreprises liées107 304

(3) Dont intérêts concernant les entreprises liées18 806



Annexe des comptes sociaux
de AB FINANCEMENT S.A.S.
au 31 décembre 2025

Sommaire

1	Informations générales et description de l'activité	3
1.1	Faits marquants de l'exercice	3
1.2	Événements postérieurs à la clôture	3
2	Règles et méthodes comptables	4
2.1	Base de préparation des comptes sociaux	4
2.2	Changement de règles et méthodes comptables	4
2.3	Méthodes comptables	5
2.3.1	Immobilisations corporelles	5
2.3.2	Titres de participation et autres immobilisations financières	5
2.3.3	Créances clients et comptes rattachés	5
2.3.4	Disponibilités	5
2.3.5	Provision pour risques et charges	5
2.3.6	Estimations et jugements comptables déterminants	6
3	Notes relatives à certains postes du bilan	7
3.1	Immobilisations	7
3.2	Échéancier des créances	9
3.3	Comptes de régularisation et d'attente	9
3.3.1	Produits à recevoir	9
3.3.2	Charges à payer	9
3.4	Capitaux propres	10
3.4.1	Composition du capital	10
3.4.2	Tableau de variation des capitaux propres	10
3.5	Provisions	10
3.6	Échéancier des dettes	11
4	Notes relatives à certains postes du compte de résultat	11
4.1	Résultat financier	11
4.2	Situation fiscale	12
4.3	Rémunérations des dirigeants	12
4.4	Honoraires des commissaires aux comptes	12
4.5	Identité de la société consolidante	13

Avant répartition du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025, le total du bilan est de 7 950 935 €. Le compte de résultat de l'exercice est présenté sous forme de liste. Le bénéfice dégagé lors de l'exercice écoulé (12 mois) est de 76 314 €.

1 Informations générales et description de l'activité

AB Financement est une société par actions simplifiée de droit français, soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France, et en particulier, aux dispositions du Code de commerce.

Ces comptes sociaux ont été établis pour l'exercice clos au 31 décembre 2025. Ils sont présentés en euros sauf indication contraire.

1.1 Faits marquants de l'exercice

Aucun évènement important ou ayant une incidence significative sur les comptes n'est survenu sur l'exercice 31 décembre 2025, mise à part l'application du nouveau règlement comptable ANC n°2022-06 (cf Règles et méthodes comptables).

1.2 Évènements postérieurs à la clôture

Néant.

2 Règles et méthodes comptables

2.1 Base de préparation des comptes sociaux

PCG art. 833-1, 833-2/1

Les comptes sociaux de AB Financement ont été établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France, et notamment au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, qui modifie le règlement ANC n°2014-03 relatif au Plan comptable général, applicable obligatoirement aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025 et dont les incidences sont décrites en note « 2.2 Changement de règles et méthodes comptables. »

Les conventions comptables d'établissement et de présentation des comptes sociaux ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité d'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

Seules sont exprimées les informations significatives.

2.2 Changement de règles et méthodes comptables

Le règlement ANC n° 2022-06, homologué le 30 décembre 2023, modifie le Plan comptable général et s'applique à compter du 1er janvier 2025. Les comptes clos au 31 décembre 2025 sont établis et présentés conformément aux dispositions de ce règlement. Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ne sont pas retraités rétrospectivement des nouvelles règles mais des reclassements et des regroupements ont été opérés dans la colonne comparative « 31-12-2024 », entre des lignes de bilan ou du compte de résultat, pour respecter le nouveau format des états financiers.

1. Incidences du changement de méthodes comptables sur les principaux postes de l'exercice 2025

- a. Impacts de la nouvelle définition du résultat exceptionnel sur l'exercice 2025

À compter du 1er janvier 2025, conformément à l'article 513-5 du PCG, le résultat exceptionnel comprend :

- les produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel et qui n'auraient pas été constatés en l'absence de cet événement ;
- les écritures comptables d'origine exclusivement fiscale, telles que les amortissements dérogatoires ;
- les changements de méthodes comptables comptabilisés en résultat, lorsque leur traitement en capitaux propres est exclu en raison de dispositions fiscales ;
- les corrections d'erreurs, à l'exception de celles qui concernent des écritures initialement imputées directement sur les capitaux propres.

Ce changement entraîne le classement en résultat courant d'opérations qui avant l'application du nouveau règlement étaient comptabilisées par nature en résultat exceptionnel.

- b. Impacts de la suppression de la technique des transferts de charges sur l'exercice 2025

La suppression de la technique des transferts de charges entraîne le classement d'opérations qui avant l'application du nouveau règlement étaient comptabilisées dans le poste « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions et transferts de charges », dans d'autres postes de charges ou de produits.

2. Présentation de la colonne comparative (exercice 2024)

Des reclassements et des regroupements ont été opérés dans la colonne comparative « 31-12-2024 », entre des lignes du bilan ou du compte de résultat, pour respecter le nouveau format des états financiers.

Dans la colonne comparative :

- les immobilisations incorporelles en cours sont regroupées avec les avances et acomptes ;
- la ligne « Charges constatées d'avance » est remontée entre la rubrique des « Créances » et celle des « Valeurs mobilières de placement » ;

- les transferts de charges d'exploitation sont présentés dans le poste « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions » ;

- les charges et produits exceptionnels sont regroupés sur les deux lignes « Produits exceptionnels » et « Charges exceptionnelles ».

L'application du règlement ANC n° 2022-06 n'a pas eu d'incidence significative sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

2.3 Méthodes comptables

2.3.1 Immobilisations corporelles

PCG art. 745-6, 833-3/1 à 833-3/3, 833-5/4 et 833-15

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations, présentée ci-dessous en % :

- Matériel de transport : 20 % à 25 %
- Matériel de bureau & info. : 10 % à 33 %
- Mobilier : 10 %

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs corporels ont pu perdre notablement de la valeur.

Aucune dépréciation n'a été constatée sur l'exercice.

2.3.2 Titres de participation et autres immobilisations financières

PCG art. 833-3/1 à 833-3/3

Titres de participation

Les titres de participation sont constitués des investissements durables qui permettent d'assurer le contrôle de la société émettrice ou d'y exercer une influence notable, ou qui permettent d'établir avec la société émettrice des relations d'affaires.

Ces titres sont comptabilisés à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoire.

A toute autre date que leur date d'entrée, les titres de participation sont évalués à leur valeur d'utilité représentant ce que l'entité accepterait de décaisser pour obtenir cette participation si elle avait à l'acquérir.

A chaque clôture, la société apprécie s'il existe un indice quelconque de perte de valeur de ses titres immobilisés. Les indices de perte de valeur des titres immobilisés sont généralement :

- des performances inférieures aux prévisions,
- des chutes de revenus et de résultats.

Si tel est le cas, la société détermine la valeur actuelle de ces actifs et la compare à la valeur nette comptable pour calculer une éventuelle dépréciation. La valeur actuelle est la valeur la plus élevée entre :

- la valeur vénale,
- et la valeur d'utilité (qui est la valeur actuelle des flux de trésorerie attendue).

Les dépréciations ont un caractère non définitif et peuvent être reprises dans la limite du coût historique comptabilisé lorsque la situation financière s'apprécie.

Au 31/12/2025, les titres de la société LA VIE SAINE sont dépréciés à hauteur de 29 302 k€.

2.3.3 Créances clients et comptes rattachés

PCG art. 833-8/3 et 833-9

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Le risque d'impayés est apprécié individuellement.

2.3.4 Disponibilités

Les disponibilités comprennent les espèces ou valeurs assimilables en banque et en caisse ainsi que les bons qui sont, dès leur souscription, remboursables à tout moment.

Les disponibilités sont évaluées à leur valeur nominale.

2.3.5 Provision pour risques et charges

PCG art. 833-12/1

Les provisions pour risques et charges constatées ont pour objet de couvrir des risques ou litiges à caractère ponctuel ou latent ou des impôts différés.

2.3.6 Estimations et jugements comptables déterminants

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui peuvent avoir un impact sur la valeur comptable de certains éléments du bilan ou du compte de résultat, ainsi que sur les informations données dans certaines notes de l'annexe.

La société fonde ses estimations sur la base d'informations ou de situations existantes à la date d'établissement des comptes, sur son expérience

passée, ainsi que sur un ensemble d'autres facteurs jugés raisonnables au regard des circonstances afin de se forger un jugement sur les valeurs à retenir pour ses actifs et passifs. Les résultats réalisés peuvent in fine diverger de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de situations différentes.

Les principales estimations sont relatives au caractère recouvrable de certains actifs, notamment concernant les créances clients, et la détermination du chiffre d'affaires.

DRAFT

3 Notes relatives à certains postes du bilan

3.1 Immobilisations

PCG art. 832-1, 832-2

Tableau des immobilisations

	31.12.2024	Augmentations		Diminutions			31.12.2025
		Virements de poste à poste	Acquisitions	Virements de poste à poste	Cessions	Mises hors services	
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-	-
Frais de développement	-	-	-	-	-	-	-
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	-	-	-	-	-	-	-
Fonds commercial	-	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	-	-	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	2 920	-	-	-	-	-	2 920
Terrains	-	-	-	-	-	-	-
Constructions et aménagements	-	-	-	-	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillage industriels	-	-	-	-	-	-	-
Installations générales, agencements et aménagements divers	-	-	-	-	-	-	-
Matériel de transport	-	-	-	-	-	-	-
Matériel de bureau et mobilier, informatique	2 920	-	-	-	-	-	2 920
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	-	-	-	-	-	-	-
Immobilisations financières	34 271 467	-	-	-	-	-	34 271 467
Participations	34 271 338	-	-	-	-	-	34 271 338
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et autres immobilisations financières	130	-	-	-	-	-	130
Total	34 274 387	-	-	-	-	-	34 274 387

Tableau des amortissements

	Durée d'utilisation ou taux d'amortissement	Mode d'amortissement	31.12.2024	Augmentations Dotations de l'exercice : sur éléments amortis le mode linéaire	Diminutions		31.12.2025
					Eléments cédés	Eléments mis hors service	
Immobilisations incorporelles			-	-	-	-	-
Frais de développement	n/a	n/a	-	-	-	-	-
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	n/a	n/a	-	-	-	-	-
Fonds commercial	n/a	n/a	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	n/a	n/a	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles			2 920	-	-	-	2 920
Terrains	n/a	n/a	-	-	-	-	-
Constructions et aménagements	n/a	n/a	-	-	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillage industriels	n/a	n/a	-	-	-	-	-
Installations générales, agencements et aménagements divers	n/a	n/a	-	-	-	-	-
Matériel de transport	n/a	n/a	-	-	-	-	-
Matériel de bureau et mobilier, informatique	3 à 10 ans	Linéaire	2 920	-	-	-	2 920
Immobilisations financières			-	-	-	-	-
Total			2 920	-	-	-	2 920

Tableau des filiales et participations

PCG art. 832-5

Filiales et participation	Capitaux propres	QP du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances
			brute	nette	
A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations					
- Filiales (+ 50% du capital détenu)					
LA VIE SAINE	4 994 798	100,00%	34 271 338	4 969 314	-
- Participations (entre 10 et 50% du capital détenu)					
B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participations					
Filiales et participation		Engagement donnés	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes versés en 2025
A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations					
- Filiales (+ 50% du capital détenu)					
LA VIE SAINE		-	25 868 190	884 467	-
- Participations (entre 10 et 50% du capital détenu)					
B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participations					

Dépréciations de l'actif immobilisé (et de l'actif circulant)

	31.12.2024	Augmentations	Diminutions	31.12.2025
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	-	-	-	-
Immobilisations financières	29 302 024	-	-	29 302 024
Stocks et en-cours	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Total	29 302 024	-	-	29 302 024

3.2 Échéancier des créances

PCG art. 832-9

	31.12.2025	Échéances à moins d'un an	Échéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé	130	-	130
Créances rattachées à des participations	-	-	-
Autres immobilisations financières	130	-	130
Créances de l'actif circulant	2 953 414	2 953 414	-
Avances et acomptes versés sur commandes	-	-	-
Créances douteux ou litigieux	-	-	-
Autres créances clients	530 980	530 980	-
Personnel et comptes rattachés	-	-	-
Sécurité sociale et autres organismes	-	-	-
Etat - Impôts sur les bénéfices	-	-	-
Etat - Taxe sur la valeur ajoutée	2 541	2 541	-
Etat - Autres	-	-	-
Groupe et associés	2 419 894	2 419 894	-
Débiteurs divers	-	-	-
Charges constatées d'avance	-	-	-
Total	2 953 544	2 953 414	130

3.3 Comptes de régularisation et d'attente

3.3.1 Produits à recevoir

PCG art. 832-19

Produits à recevoir	31.12.2025	31.12.2024
Créances clients et comptes rattachés	530 980	530 980
Fournisseurs - avoirs à obtenir	-	480 000
Autres créances	-	-
Total	530 980	1 010 980

3.3.2 Charges à payer

PCG art. 832-19

Charges à payer	31.12.2025	31.12.2024
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	55 118	54 078
Dettes fiscales et sociales	71	71
Autres dettes	-	-
Total	55 189	54 149

3.4 Capitaux propres

PCG art. 832-11

3.4.1 Composition du capital

Au 31 décembre 2025, le capital social de la société AB Financement S.A.S. est composé de 3 626 942 actions ordinaires de €. 1,00 de nominal chacune, soit un capital social d'un montant de 3 626 942 €.

3.4.2 Tableau de variation des capitaux propres

	31.12.2025
Capitaux propres à 1er janvier 2025	7 128 637
Réduction de capital et primes	-
Distribution de dividendes	-
Résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025	76 314
Variation des provisions réglementées	-
Capitaux propres au 31 décembre 2025	7 204 950

3.5 Provisions

PCG art. 832-13

Tableau des mouvements de l'exercice

	31.12.2024	Augmentations	Diminutions		31.12.2025
			Utilisées	Non-utilisées	
Provision règlementées	271 338	-	-	-	271 338
Amortissements dérogatoires	271 338	-	-	-	271 338
Provisions risques	-	-	-	-	-
Provisions pour litiges	-	-	-	-	-
Autres provisions pour risques	-	-	-	-	-
Provisions pour charges	-	-	-	-	-
Provisions pour remise en état	-	-	-	-	-
Autre provisions pour charges	-	-	-	-	-
Total	271 338	-	-	-	271 338

3.6 Échéancier des dettes

PCG art. 832-15

	31.12.2025	Échéances à moins d'un an	Échéance à plus d'un an et cinq ans au plus	Échéance à plus de cinq ans
Emprunts et dettes assimilés	-	-	-	-
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-	-	-
Emprunt et dettes auprès des établissements de crédits	-	-	-	-
Autres dettes financières	-	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	55 118	55 118	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	55 118	55 118	-	-
Autres dettes	690 866	690 866	-	-
Acompte reçus sur contrats en cours	-	-	-	-
Personnel et comptes rattachés	-	-	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	-	-	-	-
Etat - Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-
Etat - Taxe sur la valeur ajoutée	88 497	88 497	-	-
Etat - Autres impôts et taxes	71	71	-	-
Groupe et associés	602 299	602 299	-	-
Autres dettes	-	-	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
Total	745 984	745 984	-	-

4 Notes relatives à certains postes du compte de résultat

4.1 Résultat financier

PCG art. 833-14/1

Le résultat financier s'analyse comme suit :

	Exercice 2025	Exercice 2024
Produits financiers		
Revenus des titres de participation	-	-
Autres produits de participation	-	-
Gains de change	-	-
Autres produits financiers	107 304	11 852
Reprise de provisions financières	-	-
Total	107 304	11 852
Charges financières		
Dotations aux prov. & amort. financières	-	-
Intérêts et charges assimilées	18 845	8 983
Pertes de change	-	-
Autres charges financières	-	-
Total	18 845	8 983
Résultat financier	88 459	2 870

4.2 Situation fiscale

Le taux d'impôt sur les sociétés de l'exercice 2025 est de 25 %, auquel s'ajoute éventuellement la contribution sociale de 3,3 %.

Répartition du montant global des impôts sur les bénéfices

PCG art. 833-4

	Résultat avant impôt	Impôt
Résultat courant	84 756	-
Résultat exceptionnel	-8 442	-
Résultat comptable (hors participation)	76 314	-

Accroissements et allègements de la dette future d'impôt sur les bénéfices

PCG art. 833-4

	Exercice 2025	Exercice 2024
Provisions et charges à payer non déductibles	-	-
Participation des salariés	-	-
Déficits fiscaux	533 391	533 391
Total	533 391	533 391

La société AB Financement est intégrée fiscalement depuis le 1^{er} janvier 2023 dans le groupe Marcel et Fils.

4.3 Rémunérations des dirigeants

PCG art. 835-2

La rémunération de l'organe de direction et d'administration n'est pas indiquée car cela reviendrait à donner une rémunération individuelle.

4.4 Honoraires des commissaires aux comptes

PCG art. 832-20

Honoraires des commissaires aux comptes	
	Commissaire aux comptes 1
Honoraires afférents à la certification des comptes	6 000
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes	
Total	6 000

4.5 Identité de la société consolidante

Informations sur l'entité qui établit les états financiers consolidés	
Entité établissant les états financiers consolidés de l'ensemble le plus grand d'entités dont l'entité fait partie en tant qu'entité filiale	FINANCIERE MARCEL
	102 Avenue des Logissons 13770 VENELLES
	No d'identification si entité française : 893 190 082
	102 Avenue des Logissons 13770 VENELLES
Entité établissant les états financiers consolidés de l'ensemble le plus petit d'entités compris dans l'ensemble d'entités visé ci-dessus dont l'entité fait partie en tant qu'entité filiale	FINANCIERE MARCEL
	102 Avenue des Logissons 13770 VENELLES
	No d'identification si entité française : 893 190 082
	102 Avenue des Logissons 13770 VENELLES

SAS AB FINANCEMENT

102 AVENUE DES LOGISSONS
13770 VENELLES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

AUDITA

Représentée par Patrice SEJNERA

*Société inscrite à la Compagnie des
Commissaires aux Comptes près la
Cour d'Appel d'Aix-en-Provence*

25 RUE SYLVABELLE – 13006 MARSEILLE

Ce rapport contient 26 pages

SAS AB FINANCEMENT

Société par actions simplifiée au capital social de 3.626.942 €

102 AVENUE DES LOGISSONS

13770 VENELLES

RCS AIX EN PROVENCE 830 605 176

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

AUDITA

Représentée par Patrice SEJNERA

*Société inscrite à la Compagnie des
Commissaires aux Comptes près la
Cour d'Appel d'Aix-en-Provence*

25 RUE SYLVABELLE – 13006 MARSEILLE

SAS AB FINANCEMENT

Société par actions simplifiée au capital social de 3.626.942 €

102 AVENUE DES LOGISSONS

13770 VENELLES

RCS AIX EN PROVENCE 830 605 176

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

A l'Associé unique,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société S.A.S. AB Financement relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC 2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-4 du Code de commerce, pris en application de l'article L.441-6 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Marseille, le 17 juin 2026

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Patrice SEJNERA', with a stylized, cursive script.

AUDITA,

Représentée par Patrice SEJNERA

Société inscrite à la Compagnie des
Commissaires aux Comptes près la
Cour d'Appel d'Aix-en-Provence

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)						
	Frais d'établissement (II)						
	Immobilisations incorporelles :						
	Frais de développement						
	Conces., brevets, licences, marques, procédés, solutions infor., droits et valeurs similaires						
	Fonds commercial						
	Autres immobilisations incorporelles						
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles :						
	Terrains						
ACTIF IMMOBILISÉ	Constructions						
	Install. techniques, matériel et outillage indus.						
	Autres immobilisations corporelles	2 920	2 920				
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations financières (1) :						
	Participations	34 271 338	29 302 024	4 969 314	4 969 314		
	Créances rattachées à des participations						
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
ACTIF IMMOBILISÉ	Autres immobilisations financières	130		130	130		
	Total de l'actif immobilisé (III)	34 274 387	29 304 944	4 969 443	4 969 443		
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en-cours :						
	Matières premières et autres approvision.						
	En-cours de production						
	Produits finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (2) :						
	Créances Clients et Comptes rattachés	530 980		530 980	530 980		
	Autres créances	2 422 435		2 422 435	2 795 131	372 696	13.33
	Charges constatées d'avance						
ACTIF CIRCULANT	Capital souscrit appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement :						
	Actions propres						
	Autres titres						
	Instruments fi. à terme et jetons détenus						
	Disponibilités	28 077		28 077	3 910	24 167	618.14
	Total de l'actif circulant (IV)	2 981 491		2 981 491	3 330 020	348 529	10.47
	Frais d'émission des emprunts (V)						
	Primes de remboursement des emprunts (VI)						
	Écarts de conversion et diff. d'évaluation (VII)						
TOTAL GENERAL	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI+VII)	37 255 878	29 304 944	7 950 935	8 299 463	348 529	4.20

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à moins d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2025 12		Exercice N-1 31/12/2024 12		Ecart N / N-1	
						Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 3 626 942)	3 626 942		3 626 942			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	3 501 740		3 501 740			
	Ecarts de réévaluation						
	Ecarts d'équivalence						
	Réserves						
	Réserve légale						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau	271 383		258 459		12 925	5.00
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	76 314		12 925		89 239	690.44
	Subventions d'investissement						
	Provisions réglementées	271 338		271 338			
	Total des capitaux propres (I)	7 204 950		7 128 637		76 314	1.07
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées						
	Total autres fonds propres (I bis)						
PROVISIONS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
	Total des provisions (II)						
DETTES (I)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit						
	Emprunts et dettes financières diverses	602 299		546 559		55 740	10.20
	Instruments financiers à terme						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	55 118		535 700		480 582	89.71
	Dettes fiscales et sociales	88 568		88 568			
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes						
	Produits constatés d'avance						
	Total des dettes (III)	745 984		1 170 827		424 842	36.29
	Ecarts de conversion passif (IV)						
	TOTAL GENERAL DU PASSIF (I+Ibis+II+III+IV)	7 950 935		8 299 463		348 529	4.20

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an 745 984 1 170 827

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/12/2024 12	Euros	%
Produits d'exploitation (I)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services						
Montant net du chiffre d'affaires						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions						
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions						
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles						
Autres produits						
Total des Produits d'exploitation (I)						
Charges d'exploitation						
Achats de marchandises						
Variation de stock						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock						
Autres achats et charges externes (1)			12 145	16 499	4 354	26.39
Impôts, taxes et versements assimilés				1 012	1 012	100.00
Salaires						
Cotisations sociales						
Dotations aux amortissements et aux dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements						
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées						
Autres charges						
Total des Charges d'exploitation (II)			12 145	15 487	3 342	21.58
1 RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			12 145	15 487	3 342	21.58
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun :						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
Produits financiers						
De participation (2)		0			0	
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)						
Autres intérêts et produits assimilés (2)	107 304		11 852		95 452	805.34
Reprises sur dépréciations et provisions						
Différences positives de change						
Produits des cessions d'immobilisations financières						
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie						
Total des produits financiers (V)	107 304		11 852		95 452	805.34
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées (3)	18 845		8 983		9 862	109.79
Différences négatives de change						
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées						
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie						
Total des charges financières (VI)	18 845		8 983		9 862	109.79
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)	88 459		2 870		85 589	NS
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	76 314		12 618		88 932	704.82
Produits exceptionnels (VII)						
Charges exceptionnelles (VIII)			307		307	100.00
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)			307		307	100.00
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)						
Total des produits (I+III+V+VII)	107 304		11 852		95 452	805.34
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	30 990		24 777		6 213	25.08
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	76 314		12 925		89 239	690.44

(2) Dont produits concernant les entreprises liées107 304

(3) Dont intérêts concernant les entreprises liées18 806

Avant répartition du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025, le total du bilan est de 7 950 935 €. Le compte de résultat de l'exercice est présenté sous forme de liste. Le bénéfice dégagé lors de l'exercice écoulé (12 mois) est de 76 314 €.

1 Informations générales et description de l'activité

AB Financement est une société par actions simplifiée de droit français, soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France, et en particulier, aux dispositions du Code de commerce.

Ces comptes sociaux ont été établis pour l'exercice clos au 31 décembre 2025. Ils sont présentés en euros sauf indication contraire.

1.1 Faits marquants de l'exercice

Aucun évènement important ou ayant une incidence significative sur les comptes n'est survenu sur l'exercice 31 décembre 2025, mise à part l'application du nouveau règlement comptable ANC n°2022-06 (cf Règles et méthodes comptables).

1.2 Évènements postérieurs à la clôture

Néant.

2 Règles et méthodes comptables

2.1 Base de préparation des comptes sociaux

PCG art. 833-1, 833-2/1

Les comptes sociaux de AB Financement ont été établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France, et notamment au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, qui modifie le règlement ANC n°2014-03 relatif au Plan comptable général, applicable obligatoirement aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025 et dont les incidences sont décrites en note « 2.2 Changement de règles et méthodes comptables. »

Les conventions comptables d'établissement et de présentation des comptes sociaux ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité d'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

Seules sont exprimées les informations significatives.

2.2 Changement de règles et méthodes comptables

Le règlement ANC n° 2022-06, homologué le 30 décembre 2023, modifie le Plan comptable général et s'applique à compter du 1er janvier 2025. Les comptes clos au 31 décembre 2025 sont établis et présentés conformément aux dispositions de ce règlement. Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ne sont pas retraités rétrospectivement des nouvelles règles mais des reclassements et des regroupements ont été opérés dans la colonne comparative « 31-12-2024 », entre des lignes de bilan ou du compte de résultat, pour respecter le nouveau format des états financiers.

1. Incidences du changement de méthodes comptables sur les principaux postes de l'exercice 2025

- a. Impacts de la nouvelle définition du résultat exceptionnel sur l'exercice 2025

À compter du 1er janvier 2025, conformément à l'article 513-5 du PCG, le résultat exceptionnel comprend :

- les produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel et qui n'auraient pas été constatés en l'absence de cet événement ;
- les écritures comptables d'origine exclusivement fiscale, telles que les amortissements dérogatoires ;
- les changements de méthodes comptables comptabilisés en résultat, lorsque leur traitement en capitaux propres est exclu en raison de dispositions fiscales ;
- les corrections d'erreurs, à l'exception de celles qui concernent des écritures initialement imputées directement sur les capitaux propres.

Ce changement entraîne le classement en résultat courant d'opérations qui avant l'application du nouveau règlement étaient comptabilisées par nature en résultat exceptionnel.

- b. Impacts de la suppression de la technique des transferts de charges sur l'exercice 2025

La suppression de la technique des transferts de charges entraîne le classement d'opérations qui avant l'application du nouveau règlement étaient comptabilisées dans le poste « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions et transferts de charges », dans d'autres postes de charges ou de produits.

2. Présentation de la colonne comparative (exercice 2024)

Des reclassements et des regroupements ont été opérés dans la colonne comparative « 31-12-2024 », entre des lignes du bilan ou du compte de résultat, pour respecter le nouveau format des états financiers.

Dans la colonne comparative :

- les immobilisations incorporelles en cours sont regroupées avec les avances et acomptes ;
- la ligne « Charges constatées d'avance » est remontée entre la rubrique des « Créances » et celle des « Valeurs mobilières de placement » ;

- les transferts de charges d'exploitation sont présentés dans le poste « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions » ;

- les charges et produits exceptionnels sont regroupés sur les deux lignes « Produits exceptionnels » et « Charges exceptionnelles ».

L'application du règlement ANC n° 2022-06 n'a pas eu d'incidence significative sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

2.3 Méthodes comptables

2.3.1 Immobilisations corporelles

PCG art. 745-6, 833-3/1 à 833-3/3, 833-5/4 et 833-15

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations, présentée ci-dessous en % :

- Matériel de transport : 20 % à 25 %
- Matériel de bureau & info. : 10 % à 33 %
- Mobilier : 10 %

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs corporels ont pu perdre notablement de la valeur.

Aucune dépréciation n'a été constatée sur l'exercice.

2.3.2 Titres de participation et autres immobilisations financières

PCG art. 833-3/1 à 833-3/3

Titres de participation

Les titres de participation sont constitués des investissements durables qui permettent d'assurer le contrôle de la société émettrice ou d'y exercer une influence notable, ou qui permettent d'établir avec la société émettrice des relations d'affaires.

Ces titres sont comptabilisés à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoire.

A toute autre date que leur date d'entrée, les titres de participation sont évalués à leur valeur d'utilité représentant ce que l'entité accepterait de décaisser pour obtenir cette participation si elle avait à l'acquérir.

A chaque clôture, la société apprécie s'il existe un indice quelconque de perte de valeur de ses titres immobilisés. Les indices de perte de valeur des titres immobilisés sont généralement :

- des performances inférieures aux prévisions,
- des chutes de revenus et de résultats.

Si tel est le cas, la société détermine la valeur actuelle de ces actifs et la compare à la valeur nette comptable pour calculer une éventuelle dépréciation. La valeur actuelle est la valeur la plus élevée entre :

- la valeur vénale,
- et la valeur d'utilité (qui est la valeur actuelle des flux de trésorerie attendue).

Les dépréciations ont un caractère non définitif et peuvent être reprises dans la limite du coût historique comptabilisé lorsque la situation financière s'apprécie.

Au 31/12/2025, les titres de la société LA VIE SAINE sont dépréciés à hauteur de 29 302 k€.

2.3.3 Créances clients et comptes rattachés

PCG art. 833-8/3 et 833-9

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Le risque d'impayés est apprécié individuellement.

2.3.4 Disponibilités

Les disponibilités comprennent les espèces ou valeurs assimilables en banque et en caisse ainsi que les bons qui sont, dès leur souscription, remboursables à tout moment.

Les disponibilités sont évaluées à leur valeur nominale.

2.3.5 Provision pour risques et charges

PCG art. 833-12/1

Les provisions pour risques et charges constatées ont pour objet de couvrir des risques ou litiges à caractère ponctuel ou latent ou des impôts différés.

2.3.6 Estimations et jugements comptables déterminants

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui peuvent avoir un impact sur la valeur comptable de certains éléments du bilan ou du compte de résultat, ainsi que sur les informations données dans certaines notes de l'annexe.

La société fonde ses estimations sur la base d'informations ou de situations existantes à la date d'établissement des comptes, sur son expérience

passée, ainsi que sur un ensemble d'autres facteurs jugés raisonnables au regard des circonstances afin de se forger un jugement sur les valeurs à retenir pour ses actifs et passifs. Les résultats réalisés peuvent in fine diverger de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de situations différentes.

Les principales estimations sont relatives au caractère recouvrable de certains actifs, notamment concernant les créances clients, et la détermination du chiffre d'affaires.

3 Notes relatives à certains postes du bilan

3.1 Immobilisations

PCG art. 832-1, 832-2

Tableau des immobilisations

	31.12.2024	Augmentations		Diminutions			31.12.2025
		Virements de poste à poste	Acquisitions	Virements de poste à poste	Cessions	Mises hors services	
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-	-
Frais de développement	-	-	-	-	-	-	-
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	-	-	-	-	-	-	-
Fonds commercial	-	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	-	-	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	2 920	-	-	-	-	-	2 920
Terrains	-	-	-	-	-	-	-
Constructions et aménagements	-	-	-	-	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillage industriels	-	-	-	-	-	-	-
Installations générales, agencements et aménagements divers	-	-	-	-	-	-	-
Matériel de transport	-	-	-	-	-	-	-
Matériel de bureau et mobilier, informatique	2 920	-	-	-	-	-	2 920
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	-	-	-	-	-	-	-
Immobilisations financières	34 271 467	-	-	-	-	-	34 271 467
Participations	34 271 338	-	-	-	-	-	34 271 338
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et autres immobilisations financières	130	-	-	-	-	-	130
Total	34 274 387	-	-	-	-	-	34 274 387

Tableau des amortissements

	Durée d'utilisation ou taux d'amortissement	Mode d'amortissement	31.12.2024	Augmentations Dotations de l'exercice : sur éléments amortis le mode linéaire	Diminutions		31.12.2025
					Eléments cédés	Eléments mis hors service	
Immobilisations incorporelles			-	-	-	-	-
Frais de développement	n/a	n/a	-	-	-	-	-
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	n/a	n/a	-	-	-	-	-
Fonds commercial	n/a	n/a	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	n/a	n/a	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles			2 920	-	-	-	2 920
Terrains	n/a	n/a	-	-	-	-	-
Constructions et aménagements	n/a	n/a	-	-	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillage industriels	n/a	n/a	-	-	-	-	-
Installations générales, agencements et aménagements divers	n/a	n/a	-	-	-	-	-
Matériel de transport	n/a	n/a	-	-	-	-	-
Matériel de bureau et mobilier, informatique	3 à 10 ans	Linéaire	2 920	-	-	-	2 920
Immobilisations financières			-	-	-	-	-
Total			2 920	-	-	-	2 920

Tableau des filiales et participations

PCG art. 832-5

Filiales et participation	Capitaux propres	QP du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances
			brute	nette	
A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations					
- Filiales (+ 50% du capital détenu)					
LA VIE SAINE	4 994 798	100,00%	34 271 338	4 969 314	-
- Participations (entre 10 et 50% du capital détenu)					
B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participations					
Filiales et participation		Engagement donnés	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes versés en 2025
A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations					
- Filiales (+ 50% du capital détenu)					
LA VIE SAINE		-	25 868 190	884 467	-
- Participations (entre 10 et 50% du capital détenu)					
B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participations					

Dépréciations de l'actif immobilisé (et de l'actif circulant)

	31.12.2024	Augmentations	Diminutions	31.12.2025
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	-	-	-	-
Immobilisations financières	29 302 024	-	-	29 302 024
Stocks et en-cours	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Total	29 302 024	-	-	29 302 024

3.2 Échéancier des créances

PCG art. 832-9

	31.12.2025	Échéances à moins d'un an	Échéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé	130	-	130
Créances rattachées à des participations	-	-	-
Autres immobilisations financières	130	-	130
Créances de l'actif circulant	2 953 414	2 953 414	-
Avances et acomptes versés sur commandes	-	-	-
Créances douteux ou litigieux	-	-	-
Autres créances clients	530 980	530 980	-
Personnel et comptes rattachés	-	-	-
Sécurité sociale et autres organismes	-	-	-
Etat - Impôts sur les bénéfices	-	-	-
Etat - Taxe sur la valeur ajoutée	2 541	2 541	-
Etat - Autres	-	-	-
Groupe et associés	2 419 894	2 419 894	-
Débiteurs divers	-	-	-
Charges constatées d'avance	-	-	-
Total	2 953 544	2 953 414	130

3.3 Comptes de régularisation et d'attente

3.3.1 Produits à recevoir

PCG art. 832-19

Produits à recevoir	31.12.2025	31.12.2024
Créances clients et comptes rattachés	530 980	530 980
Fournisseurs - avoirs à obtenir	-	480 000
Autres créances	-	-
Total	530 980	1 010 980

3.3.2 Charges à payer

PCG art. 832-19

Charges à payer	31.12.2025	31.12.2024
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	55 118	54 078
Dettes fiscales et sociales	71	71
Autres dettes	-	-
Total	55 189	54 149

3.4 Capitaux propres

PCG art. 832-11

3.4.1 Composition du capital

Au 31 décembre 2025, le capital social de la société AB Financement S.A.S. est composé de 3 626 942 actions ordinaires de €. 1,00 de nominal chacune, soit un capital social d'un montant de 3 626 942 €.

3.4.2 Tableau de variation des capitaux propres

	31.12.2025
Capitaux propres à 1er janvier 2025	7 128 637
Réduction de capital et primes	-
Distribution de dividendes	-
Résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025	76 314
Variation des provisions réglementées	-
Capitaux propres au 31 décembre 2025	7 204 950

3.5 Provisions

PCG art. 832-13

Tableau des mouvements de l'exercice

	31.12.2024	Augmentations	Diminutions		31.12.2025
			Utilisées	Non-utilisées	
Provision règlementées	271 338	-	-	-	271 338
Amortissements dérogatoires	271 338	-	-	-	271 338
Provisions risques	-	-	-	-	-
Provisions pour litiges	-	-	-	-	-
Autres provisions pour risques	-	-	-	-	-
Provisions pour charges	-	-	-	-	-
Provisions pour remise en état	-	-	-	-	-
Autre provisions pour charges	-	-	-	-	-
Total	271 338	-	-	-	271 338

3.6 Échéancier des dettes

PCG art. 832-15

	31.12.2025	Échéances à moins d'un an	Échéance à plus d'un an et cinq ans au plus	Échéance à plus de cinq ans
Emprunts et dettes assimilés	-	-	-	-
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-	-	-
Emprunt et dettes auprès des établissements de crédits	-	-	-	-
Autres dettes financières	-	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	55 118	55 118	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	55 118	55 118	-	-
Autres dettes	690 866	690 866	-	-
Acompte reçus sur contrats en cours	-	-	-	-
Personnel et comptes rattachés	-	-	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	-	-	-	-
Etat - Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-
Etat - Taxe sur la valeur ajoutée	88 497	88 497	-	-
Etat - Autres impôts et taxes	71	71	-	-
Groupe et associés	602 299	602 299	-	-
Autres dettes	-	-	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
Total	745 984	745 984	-	-

4 Notes relatives à certains postes du compte de résultat

4.1 Résultat financier

PCG art. 833-14/1

Le résultat financier s'analyse comme suit :

	Exercice 2025	Exercice 2024
Produits financiers		
Revenus des titres de participation	-	-
Autres produits de participation	-	-
Gains de change	-	-
Autres produits financiers	107 304	11 852
Reprise de provisions financières	-	-
Total	107 304	11 852
Charges financières		
Dotations aux prov. & amort. financières	-	-
Intérêts et charges assimilées	18 845	8 983
Pertes de change	-	-
Autres charges financières	-	-
Total	18 845	8 983
Résultat financier	88 459	2 870

4.2 Situation fiscale

Le taux d'impôt sur les sociétés de l'exercice 2025 est de 25 %, auquel s'ajoute éventuellement la contribution sociale de 3,3 %.

Répartition du montant global des impôts sur les bénéfices

PCG art. 833-4

	Résultat avant impôt	Impôt
Résultat courant	84 756	-
Résultat exceptionnel	-8 442	-
Résultat comptable (hors participation)	76 314	-

Accroissements et allègements de la dette future d'impôt sur les bénéfices

PCG art. 833-4

	Exercice 2025	Exercice 2024
Provisions et charges à payer non déductibles	-	-
Participation des salariés	-	-
Déficits fiscaux	533 391	533 391
Total	533 391	533 391

La société AB Financement est intégrée fiscalement depuis le 1^{er} janvier 2023 dans le groupe Marcel et Fils.

4.3 Rémunérations des dirigeants

PCG art. 835-2

La rémunération de l'organe de direction et d'administration n'est pas indiquée car cela reviendrait à donner une rémunération individuelle.

4.4 Honoraires des commissaires aux comptes

PCG art. 832-20

Honoraires des commissaires aux comptes	
	Commissaire aux comptes 1
Honoraires afférents à la certification des comptes	6 000
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes	
Total	6 000

4.5 Identité de la société consolidante

Informations sur l'entité qui établit les états financiers consolidés	
Entité établissant les états financiers consolidés de l'ensemble le plus grand d'entités dont l'entité fait partie en tant qu'entité filiale	FINANCIERE MARCEL
	102 Avenue des Logissons 13770 VENELLES
	No d'identification si entité française : 893 190 082
	102 Avenue des Logissons 13770 VENELLES
Entité établissant les états financiers consolidés de l'ensemble le plus petit d'entités compris dans l'ensemble d'entités visé ci-dessus dont l'entité fait partie en tant qu'entité filiale	FINANCIERE MARCEL
	102 Avenue des Logissons 13770 VENELLES
	No d'identification si entité française : 893 190 082
	102 Avenue des Logissons 13770 VENELLES